

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation : 19 septembre 2019

Achat du logiciel métier Abélium – gestion des services cantine et garderie (pointage et facturation)

Mme le Maire présente la solution Abélium proposée par le CIAS de Craon pour la gestion des services de cantine et de garderie. Cette solution comprend un portail famille qui permet la préinscription en ligne, le paiement en ligne, l'édition des factures et attestations, un outil de gestion qui permet le pointage des présences, la facturation, l'édition des bilans pour la CAF et la MSA..., la formation des agents, le matériel de pointage et le suivi au bon fonctionnement.

Le coût de la solution Abélium se présente ainsi :

- Investissement (déploiement, formation et matériel) : 1 844 € HT
- Fonctionnement (maintenance et hébergement) : 114 € TTC

PARTICIPATION ECOLE PRIVEE 2019/2020

Dans le cadre du contrat d'association passé avec l'école privée Notre Dame de Pontmain, il a été établi une convention de forfait communal, qui est arrivée à échéance.

Madame le Maire informe que la circulaire préfectorale n°2018-08-DPT-6 indiquait que le coût moyen départemental, servant de base de calcul de la participation communale, était de 394 € pour un élève d'élémentaire et 1 281 € pour un élève de maternelle.

FONDS DE CONCOURS DU DEPARTEMENT – AMENAGEMENT DE SECURITE DU CENTRE BOURG

Madame le Maire expose que le Conseil départemental a attribué à la commune un fond de concours afin de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la commune dans le cadre des travaux, effectués sous maîtrise d'ouvrage communal, au carrefour des routes départementales n° 25 et n° 114.

Le Département prend à sa charge la couche de roulement en enrobé et la restructuration de la chaussée sur la section courante du projet des RD 25 et RD 114.

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à **85 000 € TTC**, montant qui n'excède la part de financement propre, hors subvention, assurée par la commune au titre des dépenses pour les travaux précités.

Madame le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour es travaux au carrefour des routes départementales n° 25 et 114 dans le cadre de l'Aménagement du centre bourg.

ENQUETE PUBLIQUE – SOCIETE CELIA : MISE A JOUR DES MODIFICATIONS INTERVENUES ET AUTORISATION D'EXPLOITER DE NOUVELLES INSTALLATIONS

En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont été destinataires d'une note de synthèse sur cette affaire, soumise à délibération, celle-ci portant sur une installation classée pour la protection de l'environnement.

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la société CELIA-laiterie de Craon, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à la régularisation de la situation administrative, la mise à jour des modifications intervenues et l'autorisation d'exploiter de nouvelles installations sur le site implanté route de la Chaussée aux Moines à CRAON (53400). Conformément à l'article 9 dudit arrêté, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE, à l'unanimité, un avis favorable sur ce projet de régularisation.

QUESTIONS DIVERSES

***Devis étude géo-biologique**

Mme Marie-France FOURRIER, géo-biologue nous a adressé un devis pour effectuer une étude sur le site d'implantation d'une antenne relais radiotéléphonique. L'étude s'élève à 400 € et sera prise en charge par BOUYGUES TELECOM. Il y aura une intervention avant les travaux afin de procéder à une modification éventuelle des plans afin de veiller à la sensibilité des habitants.

*** Demande des assistantes maternelles**

Mme le maire fait part d'un courrier signé de 5 assistantes maternelles demandant une aire de jeux sécurisée pour les enfants précisant que cette structure pourrait bénéficier au Relais Petite Enfance qui intervient une demi-journée toutes les 2 semaines sur la commune.

Une commission composée de Fabien MALTAVERNE et Jean-Yves LAURENT étudiera le projet en association avec les assistantes maternelles. Il est rappelé que pour ce genre d'installation un contrôle visuel régulier est à effectuer par les agents techniques et qu'un contrôle annuel de l'équipement est assuré par la Communauté de communes.

***Distributeur de pain**

Le boulanger d'Ampoigné ayant cessé son activité, l'alimentation de la machine à pain a été confiée à la boulangerie de Nyoiseau au début du mois de septembre.

La machine a rapidement montré des dysfonctionnements, elle sera finalement remplacée par une machine neuve appartenant au boulanger de Chemazé qui en assurera l'alimentation à partir du mois d'octobre.

Afin d'anticiper et répondre à la demande, il est prévu d'installer 2 dalles dans le projet d'aménagement du bourg pour l'installation d'un 2^{ème} distributeur.

***Rencontre du 28 septembre avec les habitants**

Lors de cette rencontre, il s'agit de présenter les travaux, les différentes phases du calendrier de l'entreprise PIGEON et les montants. Cette présentation sera suivie par l'intervention des gendarmes sur la Participation citoyenne, à la suite de cette rencontre des personnes pourront se présenter pour être référent.

Autres questions :

*Achat d'un range-vélo : NERUAL a proposé un devis de 400 € TTC pour un range-vélo de 6 places. M. LAURENT propose à la vente un range-vélo d'occasion de 10 places pour un montant de 100 €.

*40 chaises d'occasion de la Communauté de Communes à 5 € l'unité pour la cantine sont à aller chercher à Renazé.

*L'élagage des haies, pour les personnes concernées par le groupement de commandes, aura lieu les 15 et 16 octobre.

*Demande d'un particulier : aide de la commune à la destruction d'un nid de frelons. La commune ne verse pas d'aide.

*Dates des Elections Municipales : les 15 et 22 mars 2020

DATE A RETENIR

- * Réunion d'information centre bourg et participation citoyenne : samedi 28 septembre 2019 à 10h30
- *Réunion et atelier déco de Noël : samedi 5 octobre 2019 à 10h30, salle de loisirs
- *Choix du mobilier urbain et des végétaux : mardi 15 octobre à 20h30
- *Réunion des associations : 19 octobre 2019 à 10h30
- * Réunion du Conseil Municipal : mardi 29 octobre 2019, à 20 h 30